

## JO – JORDANIE

Direction de la protection de la propriété industrielle  
Ministère de l'industrie et du commerce  
Rue El-Difah El Madani  
P.O. Box 2019  
11181 Amman

Téléphone : (962-6) 562 90 30  
Télécopieur : (962-6) 568 23 31

### 1. Conditions relatives au dépôt

Le titulaire du brevet doit fournir toutes les données concernant les demandes relatives au même objet de brevet qu'il a déposées dans d'autres pays, y compris les résultats de ces demandes. S'agissant de dépôts de demandes concernant des substances biologiques ou des micro-organismes, le déposant doit fournir une preuve qu'il a déposé un spécimen auprès d'un des centres spécialisés.

(Article 8.2) de la loi sur les brevets n° 32 de 1999 et ses modifications)

### 2. Délai à respecter pour le dépôt

Aucune disposition.

### 3. Durée de la conservation

Aucune disposition.

### 4. Conditions concernant la remise d'échantillons

Aucune disposition.